



Opération de Développement Rural de Grez-Doiceau

GT CLDR – séance plénière

Actualisation FP 1.12 « Place de Hèze »

12 mai 2026 – Compte-rendu, salle des fêtes de Hèze

Participant.e.s :

- Pour la **CLDR** : 7 participants
- Pour le **Collège Communal** : 3 participants
- Pour les **riverains** : 9 participants
- Pour le **secteur associatif** et les **Comités** : 8 participants
- Pour l'**administration communale** : M. Mouvet (agent PCDR)
- Pour la **FRW** : J. Apers

Annexes :

- Annexe 1 : Présentation PowerPoint FRW
- Annexe 2 : Grilles d'analyses complétées par les participants
- Annexe 3 : Liste de présence

Ordre du jour :

- 1 **Introduction**
- 2 **Contextualisation**
- 3 **Actualisation de la FP 1.12**
- 4 **Agenda & Divers**

1. INTRODUCTION

Madame Caroline Theys, Échevine du Développement rural et Présidente de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence.

Cette réunion est organisée dans le cadre de l'Opération de Développement Rural, et plus particulièrement dans la perspective de l'**activation de la fiche-projet 1.12 « Aménagement de la Place de Hèze »**.

La Commune de Grez-Doiceau, en collaboration avec la CLDR, a souhaité mettre en place un **Groupe de Travail** afin d'actualiser cette fiche-projet, en vue de l'introduction d'une demande de convention auprès de la Région wallonne.

Monsieur Julien Apers, agent de développement à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW), présente ensuite l'ordre du jour de la séance.

2. CONTEXTUALISATION

La FRW commence la séance pour une présentation succincte de l'Opération de Développement Rural de la Commune de Grez-Doiceau.

L'objectif de la réunion est d'actualiser le contenu de la fiche-projet et d'affiner la vision globale du projet.

Cette séance vise à : enrichir la fiche-projet, intégrer les remarques et propositions des participants, et préparer l'introduction de la demande de convention auprès de la Région wallonne.

Une présentation synthétique du contenu de la fiche-projet est ensuite réalisée à destination des membres, afin d'en rappeler les objectifs, les enjeux et les grandes orientations.

Un PCDR ? Qu'est-ce que c'est ?



- Programme Communal de Développement Rural = Programme global
- Actif depuis avril 2026 + 10 ans de mise en œuvre
- Cadré et règlementé par la Région Wallonne 



- Participation citoyenne :
 - Population et acteurs clés du territoire
 - Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
- La Commune pilote le PCDR 



- 30 projets pour Grez-Doiceau
- Certains projets sont subsidiés par la RW
 - Convention 

+ d'infos



<https://www.projet-rural.be/fr/communes/communes-pilotes>

FICHE 1.12 : Place de Hèze

1. Objet du projet

Réaménagement de la Place de Hèze afin de renforcer son rôle de **lieu central et convivial du village**, améliorer son **intégration paysagère**, et sécuriser les usages, tout en **maintenant une capacité de stationnement suffisante**.

La place joue un rôle structurant important (absence d'église), en lien direct avec : la salle de village, le terrain de sport, la Bruyère Caton, l'espace de jeux et le départ de balades locales.

2. Principales intentions d'aménagement :

- ✓ **Végétalisation** : plantations d'espèces indigènes et mellifères, parterres fleuris, zones enherbées ;
- ✓ Aménagements de **convivialité** : bancs, tables, zones de détente, mise en valeur du point d'eau existant ;
- ✓ **Mobilité et sécurité** : réorganisation du stationnement, apaisement de l'Avenue Félix Lacourt, amélioration des cheminements piétons ;
- ✓ **Éléments didactiques** : panneaux sur l'histoire locale, le Libel et la biodiversité, en lien avec le réseau de balades ;
- ✓ **Accessibilité** : intégration de places PMR et attention portée aux piétons.



FICHE 1.12 : Place de Hèze

3. Points d'attention formulés par la CLDR et les habitants

- ✓ Maintenir 10 à 15 places minimum pour les riverains + capacité renforcée lors des événements ;
- ✓ Empêcher le stationnement ventouse (remorques) ;
- ✓ Conserver le terrain de pétanque ;
- ✓ Prévoir des aménagements évolutifs, permettant des ajustements progressifs ;
- ✓ Mettre davantage en valeur le point d'eau ;
- ✓ Intégrer des arbres résilients adaptés aux sols pauvres.

6. Cohérence stratégique

- **Objectif 7** : maintien et renforcement des services et équipements de proximité ;
- **Objectif 10** : soutien à la cohésion sociale et aux dynamiques locales.

7. Budget et mise en œuvre

→ Enveloppe maximum de 400 000€



FICHE 1.12 : Place de Hèze



8. Justifications et éléments réalisés ou en cours

Éléments déjà réalisés :

- ✓ Création d'une Maison de village
- ✓ Intégration PISQ (Petites Infrastructures Sociales de Quartier) à l'arrière de la place

Actions en cours :

- Rénovation du terrain multisports, via un subside Infraspports
- Verdurisation de la place, dans le cadre du budget participatif « Embellissement de la place de Hèze »

Objectif du projet :

L'objectif est de compléter et finaliser l'aménagement global du périmètre, par le biais d'une demande de convention en DR, afin de renforcer à la fois la convivialité, l'accessibilité et la qualité paysagère du site.

Actions envisagées :

- Installer ou réaménager du mobilier de convivialité (terrain de pétanque, bancs, etc.) ;
- Réorganiser les accès à la place et les espaces de stationnement ;
- Installer des panneaux didactiques liés aux circuits de balade, au Libel, à la biodiversité, etc. ;
- Aménager l'avenue Félix Latour (ralentisseurs, passages piétons, trottoirs, etc.) ;
- Aménager un trottoir rue Doyen ;
- Réhabiliter le point d'eau existant ;
- Compléter les aménagements de convivialité et de verdure initiés par le projet de budget participatif.

Point d'attention

- Le contenu précis du projet ainsi que l'actualisation de la fiche projet constitueront le cœur des échanges lors de la réunion du groupe de travail prévue en mai 2026.

Questions et remarques des participants

• Délai de mise en œuvre du projet

La question est posée quant au délai nécessaire avant la concrétisation du projet.

→ Il est précisé que ce délai reste difficile à estimer avec précision, mais qu'il peut être évalué à environ 3 à 4 ans, en tenant compte des différentes étapes administratives, techniques et financières.

• Moment où le projet devient irréversible

Les participants s'interrogent sur l'étape à partir de laquelle le contenu du projet ne peut plus être remis en question.

→ Le contenu du projet est considéré comme irréversible une fois le projet définitif approuvé par la Commune et la Région wallonne, en vue de l'obtention de la convention-réalisation.

• Impact d'un changement de majorité communale

La question est posée quant à l'influence d'un éventuel changement de majorité politique sur la poursuite du projet.

→ Il est reconnu qu'un changement ou un abandon reste toujours possible dans l'absolu.

Toutefois, le processus participatif propre à l'ODR permet de construire une vision partagée entre élus, administration et citoyens, ce qui contribue à renforcer la pérennité des projets, y compris au-delà des changements de législature.

• Possibilité de phasage du projet

Au regard de l'ampleur budgétaire du projet, la possibilité de le fractionner dans le temps est évoquée.

→ Cette option est considérée comme envisageable.

D'ailleurs, le site de la Place de Hèze a déjà fait l'objet de plusieurs aménagements successifs, réalisés à différentes périodes.

L'objectif de l'activation de la fiche-projet est précisément de finaliser et structurer les aménagements existants dans une vision globale cohérente.

3. ACTUALISATION DE LA FP 1.12 « AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE HÈZE »

Méthodologie de travail

Afin d'actualiser la fiche projet et d'intégrer les recommandations de l'assemblée, une méthodologie de travail participative a été proposée.

Travail en deux temps :

1) Travail en sous-groupes (45 minutes)

Les participants ont été répartis en sous-groupes de trois personnes afin de réaliser une lecture de l'espace public sur le terrain.

Chaque groupe était invité à :

- compléter une grille et un questionnaire d'analyse,
- échanger et se mettre d'accord sur leurs observations et constats,
- formuler des premières pistes d'amélioration ou d'aménagement.

2) Mise en commun (40 minutes)

Un temps collectif a ensuite permis de partager les résultats des sous-groupes.

Les objectifs de cette mise en commun étaient :

- de définir un périmètre d'intervention cohérent,
- d'identifier et d'acter les principaux « désidérata » en matière d'aménagement,
- de commencer à construire une vision partagée du projet.

Les résultats complets du travail en sous-groupes se trouvent en annexe 2 du présent compte-rendu.

Synthèse réalisée en plénière :

Mobilité et stationnement	Equipements
Organisation du stationnement • Il est proposé de prévoir un nombre suffisant de places de parking pour les riverains, estimé à une quinzaine d'emplacements fixes clairement délimités. • Le reste de l'espace pourrait, de manière occasionnelle, être utilisé comme zone de stationnement non délimitée. • Par ailleurs, la création d'une place de stationnement PMR à proximité de la salle de Hèze est jugée nécessaire. Circulation des véhicules lourds • Les aménagements de la place devront être conçus de manière à empêcher la circulation des poids lourds, afin de préserver la sécurité et la qualité de l'espace public.	Éclairage de la place • Il est proposé de prévoir un éclairage global modulable, adapté aux différents usages : ○ un éclairage de sécurité (type détecteur de mouvement) pour les usages quotidiens, ○ un éclairage plus intensif et fixe pour les événements et festivités. Mobilier urbain et convivialité • Le renforcement du mobilier de convivialité est recommandé, avec l'installation de : ○ bancs, ○ tables, ○ et autres équipements favorisant la rencontre et la détente.

Sécurité et accessibilité des usagers

- Une attention particulière est portée à la sécurisation des accès et à la réduction de la vitesse de circulation sur la rue Félix Lacourt. Plus spécifiquement :
 - aménagement d'un passage piéton sécurisé,
 - création d'un trottoir continu jusqu'à la rue Bruyère Canton,
 - amélioration des cheminements piétons vers la place.

Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Il est recommandé de prévoir :

- un cheminement carrossable et direct vers la salle de Hèze,
- un accès adapté vers les futurs terrains de pétanque,
- afin de garantir une accessibilité universelle.

Accès des services de secours

- Les aménagements devront intégrer un accès adéquat pour les services de secours, permettant notamment aux pompiers d'intervenir efficacement au niveau :
 - des logements,
 - et de la salle de Hèze.

Terrains de pétanque

- Les terrains existants, actuellement dégradés et mal situés, devraient être :
 - réaménagés,
 - déplacés à l'arrière de la salle de Hèze,
 - portés à trois terrains.
 - L'espace devrait être complété par des bancs et un ombrage adapté, privilégiant des solutions naturelles (pergola végétalisée, plantations, toile...).

Gestion de l'ombre et confort climatique

- Il est important de prévoir un ombrage généralisé sur la place afin de limiter les effets d'îlot de chaleur et d'améliorer le confort des usagers.

Identité et lisibilité du lieu

- L'aménagement devrait contribuer à créer une identité visuelle forte, de type "espace partagé", afin de :
 - valoriser l'entrée de la place,
 - renforcer son rôle de lieu central et convivial,
 - améliorer sa visibilité et son attractivité.

Cheminements et usages

- Il est proposé de prévoir un cheminement permettant de faire le tour de la place, favorisant la déambulation et l'appropriation du lieu.

Stationnement vélo

- L'installation d'arceaux vélos supplémentaires à proximité de la salle de Hèze est recommandée.

Aménagements spécifiques

- Étudier la possibilité de réhabiliter une fontaine centrale (alimentée en eau de ville), tout en tenant compte des éventuels désagréments (entretien, sécurité, usage).
- Réfléchir au déplacement du monument commémoratif afin de le positionner de manière plus centrale et visible.

Signalétique

- Renforcer la signalétique sur le site, notamment pour :
 - indiquer les équipements (plaine de jeux...),
 - rappeler certaines règles d'usage (interdiction des chiens, etc.).

Eléments naturels	Autres
Préservation du paysage - Il est essentiel de maintenir et valoriser le point de vue paysager remarquable offert par la place, en veillant à ne pas altérer les perspectives existantes lors des aménagements futurs. Renforcement de la végétalisation - Il est proposé de compléter les aménagements existants issus du budget participatif par un renforcement de la végétation, notamment via : - la plantation d'arbres et d'arbustes, - la création de parterres fleuris, - et le développement d'espaces verts structurants. - Ces aménagements visent à améliorer la qualité paysagère, le confort d'usage, et la biodiversité de la place.	Revêtement de la place - Il est proposé de prévoir un nouveau revêtement pour l'ensemble de la place, répondant aux enjeux de gestion des eaux. → Celui-ci devra être drainant. → Une solution en double revêtement est suggérée : - un revêtement dur et délimité pour les zones de stationnement fixes, - un revêtement plus naturel pour le reste de l'espace, favorisant l'intégration paysagère. Point de vigilance – Sécurité - La présence d'un caniveau profond et peu visible, situé le long de la rue du Doyen (en face du n°7), constitue un risque récurrent. → Il est recommandé de prévoir son comblement ou sa sécurisation dans le cadre des travaux, afin d'éviter les incidents (véhicules immobilisés, remorquages). Valorisation des atouts existants - La place bénéficie de plusieurs atouts structurants qu'il convient de renforcer : - la présence d'un arrêt de bus et l'accessibilité en transports en commun, - la proximité de la plaine de jeux et du terrain multisports, - son rôle de lieu central au sein du village. Prise en compte de l'orientation du site - L'aménagement devra intégrer l'orientation de la place, en tenant compte : - de l'ensoleillement, - des zones d'ombre existantes ou à créer, - afin d'optimiser le confort d'usage. Identification du lieu - Il est rappelé que le nom officiel de la place, depuis 2025, est « L'esplanade des Vis Tchapias ». → La signalétique existante (panneau central) devra être préservée et valorisée dans l'aménagement futur.

4. DIVERS ET AGENDA

- Mai 2026 : Finalisation de l'actualisation de la FP par la Commune
- 29 juin 2026 : Présentation de la FP à la CLDR
- Septembre 2026 : Introduction de la demande de convention

Pour plus d'infos, les participants sont invités à visiter **le site internet dédié à l'opération de développement rural** : www.pcdr.grez-doiceau.be. **Contact à la Commune** : pcdr@grez-doiceau.be

Julien Apers
Fondation Rurale de Wallonie
Secrétariat



Caroline Theys
Présidente de la CLDR

